

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
COMPTE RENDU de SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Jeudi 03 octobre 2019

Le jeudi 3 octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le lundi 28 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT, maire.

Présents :

JM de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN, Julie TACCOEN

Pouvoirs : Marie-Annick LE BOURNAULT à Julie TACCOEN

Absents: Ariane de LAVILLEON et Jean François CARRIERE

Nombre de conseillers en poste : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 8

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Nomination d'une ou un secrétaire :**
- 1. Approbation du compte rendu du vendredi 6 septembre 2019**
- 2. Gestion du personnel : remplacement de Julie Leroy démissionnaire**
- 3. Finances : remboursement de l'emprunt de 90 000€**
- 4. Transports scolaires : changement de l'arrêt du bus pour le collègue**
- 5. Avancement des dossiers d'investissement**
- 6. Urbanisme**
- 7. Voirie : détermination des travaux d'entretien 2020**
- 8. Informations SNA (Seine Normandie Agglomération) : assemblée délégués du 26 septembre 2019, plan action climat.**
- 9. Tarifs concessions du cimetière**
- 10. Informations diverses**
- 11. Prochains rendez-vous le vendredi 8 novembre**

✓ **Nomination d'un secrétaire : Jacky Sabourin**

- 1. Approbation du compte rendu du vendredi 6 septembre 2019 : accord à l'unanimité**
- 2. Gestion du personnel :**
 - a. Recrutement de Julie Leroy au Conseil Départemental. L'annonce pour son remplacement est passée : cinq candidates ont envoyé leurs CV par mail L'annonce est en ligne jusqu'au 08 octobre.
 - b. Si aucun candidat ne fait l'affaire, nous devons passer par le service de Mme Gahdi du centre de gestion pour avoir une secrétaire intérimaire de remplacement en attendant de trouver un bon candidat.
 - c. Recrutement d'un agent recenseur pour la période de **recensement du 02 janvier 2020 au 22 février 2020**. Sylvie Legut s'est portée volontaire pour cette mission. Une délibération relative à sa rémunération doit être prise. Pour information la commune va disposer d'une Dotation Forfaitaire de Recensement (DFR) d'un montant de 383 € qui sera versée au 2^{ème} trimestre 2020.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la nomination de Sylvie Legut et après délibération le montant de sa rémunération de 383 € accompagnée d'une prime de 50 €, soit une rémunération nette de 433 €. Le maire est chargé de rédiger et publier l'arrêté de nomination

Il nous faut conforter la nomination du coordinateur. Cyril Garreau est volontaire. Compte tenu de l'urgence de figer cette nomination le maire a pris acte de sa décision du mois de juin et a rédigé un arrêté de nomination avec comme coordinateur suppléant Jacky Sabourin.

Après délibération, la nomination de Cyril Garreau en tant que coordonnateur est confirmée.

3. Finances :

Le tableau au 15 septembre 2019 des dépenses et des recettes se décompose comme suit :

Budget Fonctionnement			Budget Investissement
Dépensé 1 ^{er} et 2 ^{ème} trim	Prévision dépenses BP 3 ^{ème} trim	Réajustement dépenses après analyse	Prévision réelle de dépenses Du 3 ^{ème} trim
115 493.52 €	157 738.82 €	114 468.82 €	41 187.61 €
Reçu 1 ^{er} et 2 ^{ème} trim	Prévision recettes BP 3 ^{ème} trim	Réajustement recettes après analyse	Prévision des recettes du 3 ^{ème} trim(subventions)
123 527.38 €	149 706.96 €	155 860.52 €	0
Bilan		41 391.70 €	-41 187 .61 €

L'équilibre dépenses/ recettes montre un excédent de 204.09 €.

La somme actuellement en caisse est de 111 922.00 €, qui pourrait nous permettre de rembourser le prêt relais de 90 000 € dès cette année, sachant que le prêt est accordé jusqu'en fin 2020. Néanmoins il est raisonnable de garder de la trésorerie afin de pouvoir réaliser les paiements des dépenses d'investissement futur sans se soucier des délais de versement des subventions.

En 2020, il restera à payer en investissement les reste à réaliser de la boucle B, soit : en dépense 25 349.99 € et en recette les subventions de la DETR et des fonds de concours de la SNA 23 958.00 € (total : 1 391.99 €). Nous pourrions commencer les travaux décidés pour l'année 2020.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité la conservation du prêt du Crédit Agricole jusqu'en fin 2020.

4. Transport scolaire : accord de la SNA, services de la mobilité pour la validité des deux arrêts de bus du collège au rondpoint du messie et à l'église. Les parents ont été avertis directement.

5. Avancement des dossiers d'investissement :

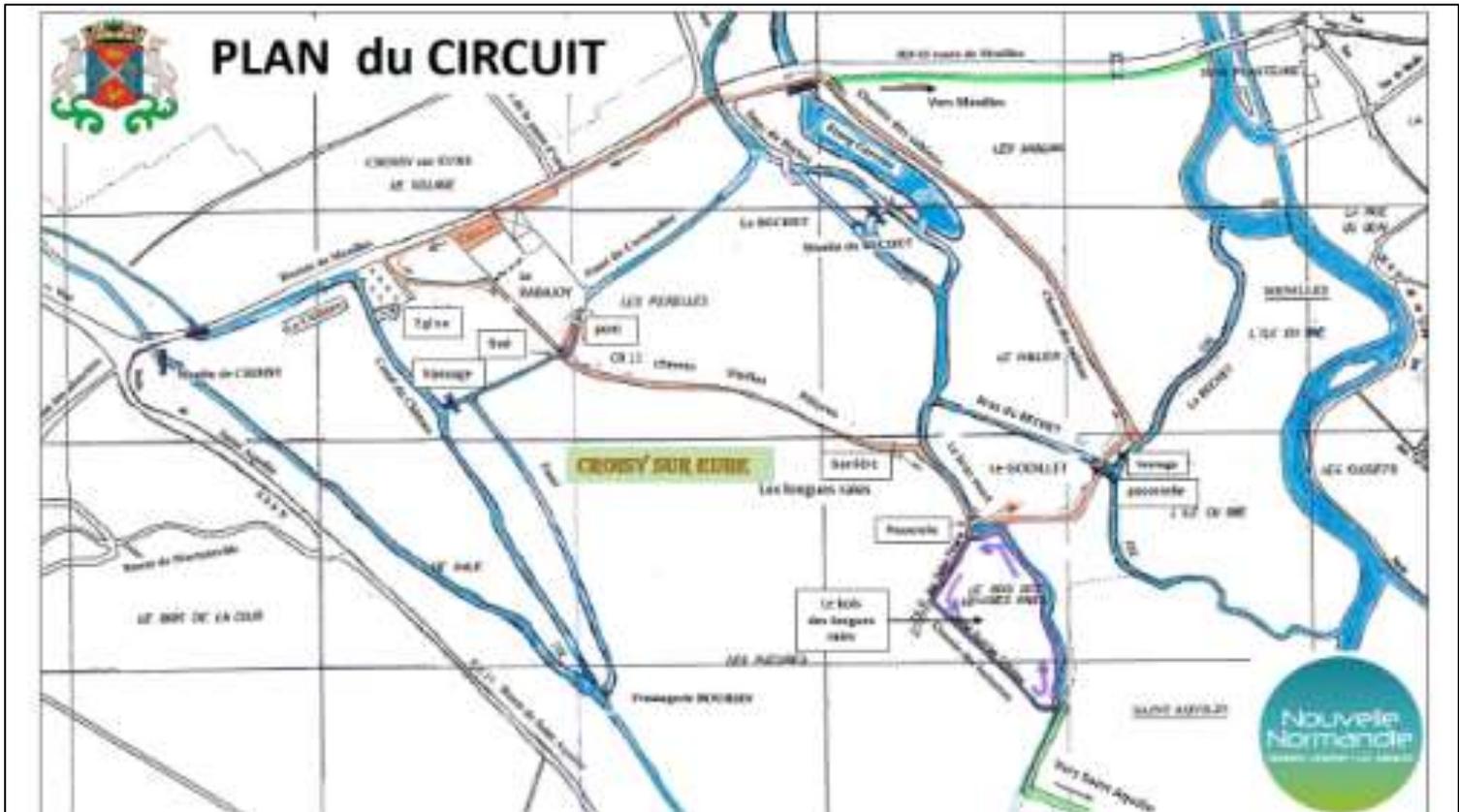
a. **Boucle B** avancement des travaux et de la facturation

Tous les travaux sont terminés à l'exception :

- Du déblaiement et du traçage de la section entre la passerelle de franchissement du Bechet, côté des sablons, et le chemin des sablons
- La pose de la clôture le long de cette portion
- La pose des tables (elles sont montées, lasurées et prêtes à être posées)
- La pose des panneaux de fléchage pour guider les promeneurs. Enfin la pose d'une barrière pour éviter aux véhicules de pénétrer dans le pré de Kahler

Les passerelles sont posées et les accès sont réalisés. (provisoires avec des escaliers utilisant des palettes)

Les panneaux de fléchage et de signalisation sont terminés : Une découverte du circuit aura lieu le 6 décembre pour tous les villageois et sera l'occasion de positionner le fléchage.



b. **SUBVENTIONS** concernant les projets d'investissements en 2020 :

Les informations reçues permettent d'envisager des aides de la DETR, des fonds de concours de la SNA et du département (mon village –mon amour). Le maire propose d'engager en 2020 les deux projets suivants :

- ✓ **Phase 3 de l'aménagement du fond de Vallée : Prolongation de la boucle B vers St Aquilin** : le maire propose de faire appel au fond de concours de la SNA (dossier à déposer avant le 1^{er} novembre) et la subvention de la DETR (ouverture de la campagne au 15 octobre et fin au 15 novembre 2019). Le cout de l'investissement se monte à 22 492.59 € HT et le montant des subventions devrait être de 50 à 70%

Les travaux consisteront à poser une passerelle pour franchir le fossé se trouvant au bout du chemin des fontaines, de stabiliser, niveler et encaisser le chemin passant dans la parcelle achetée il y a 4 ans (110 m de long par 20m de large), de faire un ponton sur le fossé à la frontière de Croisy/Saint Aquilin et d'y apposer une barrière pour empêcher les véhicules à moteur de circuler. Enfin de poser des clôtures de séparation avec la propriété de chasse voisine. Le détail des dépenses de travaux et de fournitures fait l'objet de l'annexe 0 pour un montant de 22 492.59 €. Le maire porte à délibération ce projet afin de déposer en temps utile les dossiers de demande de subvention à la DETR et à la SNA (fond de concours) avant le 1^{er} novembre 2019. Si l'accord est pris il demande de lui donner pouvoir de signer ces deux dossiers de demande de subventions.

Après délibération, les membres du conseil votent à l'unanimité le projet : cout HT de 22 492.59 €. Prennent la décision de déposer en temps utile les dossiers de demande de subventions à la DETR et à la SNA (fond de concours) avant le 1^{er} novembre 2019 et donnent pouvoir au maire de signer ces deux dossiers de demande. Ces dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif de 2020.

- ✓ **Mur mitoyen de la mairie** : le mur est très dégradé et doit être restauré. Le département propose une aide pour la restauration du petit patrimoine rural par le biais de « mon village mon amour » pour réaliser des travaux de sauvegarde du patrimoine rural : les dossiers sont à déposer en décembre pour décision après examen le 15 janvier 2020. Le coût de la restauration est de 6 035 € HT sachant que

Mr Poulet est d'accord pour financer la moitié des travaux HT. Les subventions se monteraient à 30 % voire 40%.

Après délibération, les membres du conseil votent à l'unanimité le projet d'un coût HT de 6 035 € et de prendre la décision de déposer en temps utile le dossier de demande de subvention par le biais du dispositif « mon village, mon amour » avant le 1er décembre 2019 et donnent pouvoir au maire de signer ce dossier de demande. Ces dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif de 2020

6. Urbanisme :

- a. PPRI : monsieur le maire a relancé Mme la sous-préfète (lettre avec AR) pour obtenir une demande d'explication sur la modification de la carte du PPRI sans fondement (envoi d'un courrier avec AR). Monsieur le maire lit ce courrier pour informer le conseil de son contenu. Après délibération le conseil souhaite ajouter les propos suivant :

Le conseil approuve les teneurs du courrier adressé à Mme la sous-Préfète et demande à lui renvoyer la délibération suivante pour insister sur l'illégalité de la modification : la modification du PPRI de cette zone sans préavis, arrêté ou autre mesure légale est une erreur administrative importante. La remise en l'état de cette zone à l'identique incombe donc, tant légalement que financièrement aux responsables de l'erreur. Il n'est ni logique, ni juste, ni avenue de vouloir porter les frais de géomètre aux propriétaires de la zone. Les coûts et démarches administratives doivent être, sans aucun doute supportés par les auteurs de l'erreur.

PS : lors de l'AG des maires de l'Eure, nous avons rencontré Mme la sous-préfète et Mr le directeur général de la DDTM, suite à notre courrier ils ont convenu de l'erreur de leurs services et vont rétablir la carte du PPRI de juillet 2011. Un courrier va nous parvenir dans les jours prochains.

- b. Accord de Mr Mau de la Boulay Marion sur le contenu de notre proposition de vente du chemin et du terrain. Une convention lui a été transmise pour lancer la procédure de vente et les actions requises. Les actions de bornage et de déclassement du chemin rural n°9 vont donc être lancées
- c. **Le SIEGE** nous envoie le montant de la redevance de GRDF de 125€ pour occupation du domaine public de distribution du Gaz.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition de paiement de GRDF à hauteur de 125€

- d. **Le SIEGE** nous envoie le montant de la redevance d'EDF de 209 € pour occupation du domaine public de distribution d'électricité.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition de versement d'EDF à hauteur de 209 €

- e. **SNA** : Lancement de l'enquête sur la **gestion des eaux pluviales urbaines** par la SNA (nouvelle compétence). La société IC'Eau est venue nous auditer le mercredi 2 octobre en mairie. JM de Monicault maire a reçu cette société, et lui a remis l'ensemble des données demandées
- f. **SNA** : Retour sur les études du **SCoT** de la SNA le 2 octobre 2019 à Saint Marcel salle du Virolet. Participation de JM de Monicault maire.

7. Voirie :

- a. Demande du **syndicat de voirie** : détermination des travaux d'entretien 2020 à faire avant la fin octobre. (chaussée, signalisation horizontale et verticale à remplacer)
→ Merci à celui qui veut prendre l'action.
- b. **Chemin des alouettes** : la remise en état des terrains mitoyens et des bordures de route a été faite. Reste à élucider pourquoi des câbles haute tension subsistent dans le sol et l'embase d'un poteau EDF n'a pas été arasée suffisamment. Une requête a été faite auprès du SIEGE.

8. Informations SNA (Seine Normandie Agglomération) :

- a. Réunion du **parlement des maires** le 12 septembre 2019 : JM de Monicault, maire donne un compte rendu au conseil des points abordés durant cette consultation :
- b. **Assemblée des délégués de SNA** le 26 septembre 2019, les délibérations à prendre par les délégués des communes ont été les suivantes :

✓ **Modification des statuts de SNA :**

Le maire présente le rapport de présentation et la note de synthèse des modifications qui sont souhaitées être incorporées dans les futurs statuts :

Les statuts actuels de SNA sont fixés par un arrêté préfectoral en date du 17 avril 2019. Il est aujourd'hui nécessaire d'ajuster ces statuts, dans un souci de mise à jour et de clarification des compétences exercées par l'Agglomération.

Les conseils municipaux des communes membres de SNA disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'Agglomération pour approuver la modification statutaire proposée, à la majorité qualifiée. A défaut d'avoir délibéré, leur avis est réputé favorable.

La modification statutaire sera par la suite prononcée par arrêté préfectoral, à effet au 1er janvier 2020. L'ensemble des modifications proposées vous est présenté ci-dessous.

➔ Proposition de rédaction :

« **Gestion des eaux pluviales urbaines** »

La loi dite NOTRe du 7 août 2015, complétée par la loi du 3 août 2018 relative aux compétences eau potable et assainissement, prévoient le transfert obligatoire au 1er janvier 2020 des compétences suivantes :

- Eau ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT.

Seine Normandie Agglomération exerce déjà entièrement les compétences eau potable et assainissement. Il est cependant nécessaire de modifier ses statuts pour prendre acte du transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

Pour se préparer au mieux à cette échéance, SNA a souhaité être accompagné par des experts des domaines juridique, financier et technique. De fait, un marché d'étude a été confié à un groupement d'entreprises au début d'année 2019 (IC'Eau, Adexel et OR Avocats).

Les attentes de SNA sur cette étude sont les suivantes :

- Clarifier le périmètre et les contours juridiques de cette compétence ;
- Réaliser un état des lieux et un diagnostic détaillé de l'existant ;
- Accompagner la prise de décision des élus par la proposition de scénarios permettant d'évaluer les conséquences techniques, juridiques, organisationnelles et financières du transfert de cette compétence ;
- Être accompagnée dans la mise en œuvre du transfert de cette compétence sur l'ensemble des volets précédemment cités.

Ce transfert de compétence donnera lieu, dans le courant de l'année 2020, à une séance de la CLECT au cours de laquelle les attributions de compensation relatives à cette compétence seront discutées.

« **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** »

Les communautés d'agglomération doivent exercer, en sus de leurs compétences obligatoires, trois compétences optionnelles choisies parmi la liste suivante :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le transfert à titre obligatoire des compétences eau potable et assainissement, qui étaient jusqu'alors exercées à titre optionnel par SNA, a pour effet de réduire le nombre de compétences optionnelles exercées à deux : les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, ainsi que l'action sociale d'intérêt communautaire.

Il est dès lors nécessaire de prévoir le transfert, au 1er janvier 2020, d'une troisième compétence.

« Compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ».

- En pratique, Seine Normandie Agglomération exerce déjà cette compétence de manière informelle, en particulier par le biais de la définition du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Le transfert projeté n'engendrera donc aucun transfert de personnel, et aucune baisse des attributions de compensation des communes ;
- La modification des statuts de SNA lui permettra de se doter de l'ensemble des outils juridiques existants pour mener une politique de développement durable, de lutte contre les pollutions et de maîtrise de l'énergie.

→ Proposition de rédaction :

« En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Il est proposé d'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés au présent rapport.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal de Croisy sur Eure,
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-17 ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-10 du 17 avril 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;
 Vu la délibération n°CC/19-130 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 26 septembre 2019, portant modification statutaire, notifiée aux communes par courrier du 27 septembre 2019 ;
 Vu le rapport de présentation du Maire (pour les communes de + de 3 500 habitants) ;
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Les autres points débattus à l'ordre du jour de la réunion des délégués de la SNA sont :

- ✓ Vote pour l'autorisation d'un emprunt relais de crédit-paiement de 8 600 000 €
- ✓ Ajustement des effectifs : diminution de 505 à 501 personnes
- ✓ Changement de statut (organisation) du musée des impressionnistes.
- ✓ Approbation du Programme Local de l'Habitat suite au premier vote demandé en juillet.
- ✓ Modification du plan de voirie de la zone Fieschi
- ✓ Eau potable rapport d'activité, prix et qualité de l'eau et fermeture des captages de Bueil et Bouaffles.
- ✓ Assainissement : rapport d'activités des activités
- ✓ Bassins versant : création d'un syndicat mixte pour lancer les études préalables aux travaux sur le territoire de la vallée de la Seine allant de l'embouchure de la Seine à la limite des Yvelines. Est regroupé dans un même syndicat toutes les compétences GEMAPI sur l'ensemble de la vallée de la Seine (gestion des inondations entre autre). En font partie les agglos du département de la Seine Maritime, du département de l'Eure et la communauté de communes d'Honfleur-Beuzeville du département du Calvados
- ✓ Plan action climat. Contrat de transition écologique (CTE) et proposition d'organiser une table ronde sur les sujets à engager.

9. Tarifs concession du cimetière à renouveler :

Les tarifs des concessions du cimetière doivent être révisés tous les ans. Actuellement c'est la délibération du 05 décembre 2019 le maire propose au conseil de délibérer sur le maintien ou la modification des tarifs de 2011.

Le maire appelle à délibérer sur les tarifs des concessions du cimetière :
 Le conseil après délibération vote à l'unanimité la conservation des tarifs de 2015 à savoir les tarifs suivants :

- ✓ Concession pour un emplacement pour un caveau simple : 300€
- ✓ Caverne dans le jardin du souvenir : 600 €
- ✓ Colombarium dans le jardin du souvenir : 1200 €
- ✓ Dispersions des cendres : 90 €

10. Informations diverses :

- a. Compte rendu Réunion « maires/gendarmerie » : nouveaux référents de la commune de Croisy sur Eure : GD Rougeon et GD Caplet. Présentation et discussion sur la réorganisation de la gendarmerie (doublement des effectifs) avec 23 gendarmes affectés, déploiement des méthodes pour lutter contre l'incivisme, et contre les incivilités routières.
- b. Inhumation le 24 septembre 2019 de Monsieur Robert Malard fils d'Alexandre (ou Alfred) Malard maire de Croisy de 1896 à 1920.
- c. Inhumation de Monsieur Michel Thessieu compagnon de Valérie Coeuret le 02 octobre.
- d. Achat de nouveaux drapeaux, les anciens étaient tout délavés.
- e. Vérifications de tous les extincteurs par Parflam.
- f. Restauration et préparation des aménagements floraux pour l'an prochain. Une commission fleurissement va être convoquée pour prendre les différentes décisions.
- g. Rappel : lettre aux habitants à faire pour novembre.
- h. Salon des maires du 19 au 21 novembre.

Le déplacement des conseillers désireux d'y participer se fera le mercredi 20 novembre.
 Le conseil vote à l'unanimité son accord pour ce déplacement et les frais

s'y rapportant (frais de mission et frais de repas (40€ par participants)
Un ordre de mission sera fait en temps utile.

i. Agenda du Comité des fêtes : rappel important.

Le maire rappelle les dates importantes de cet agenda qui est affiché dans les vitrines d'affichages du bas et haut Croisy.

11. Prochains rendez-vous :

- ✓ **Sortie promenade** : découverte du circuit de fond de vallée dimanche 6 octobre à 15 h 00 : venez nombreux.
- ✓ **Prochain conseil municipal : la date tombe le 1^{er} novembre jour de la Toussaint et en plein milieu des vacances scolaire ! Maintient –on la date ? décalée au 08 novembre.**
- ✓ Sortie Vélos de l'école primaire de Pacy sur Eure. Le 4/10/2019
- ✓ le 11 octobre 2019 : lancement du contrat de transition écologique : participation du délégué au plan climat : Cyril Garreau

certifié conforme

le maire ,

Jean Michel de Monicault